

Date de dépôt : 10 avril 2019

Pétition

Droit de rester pour les Erythréennes et Erythréens

Mesdames et
Messieurs les députés,

Ces dernières années, de nombreux-ses Erythréennes et Erythréens ont demandé l'asile à la Suisse. La plupart d'entre eux sont jeunes, beaucoup sont arrivé-e-s mineur-e-s sur le sol helvétique. Nombreux sont ceux-elles qui voient désormais leur demande d'asile rejetée. Or, cela les condamne non seulement à l'angoisse d'un renvoi (aucun renvoi forcé vers l'Erythrée n'étant possible en l'absence d'accord de réadmission). Mais cela les plonge également dans la précarité, du fait de l'exclusion de l'aide sociale qui frappe les débouté-e-s de l'asile. Tous leurs efforts d'intégration sont alors anéantis.

Genève, dépositaire des Conventions de Genève, est souvent citée comme la capitale mondiale des droits humains. Une telle dénomination engage les autorités à respecter scrupuleusement une politique digne de la tradition humanitaire de la Suisse et de Genève en particulier.

L'Erythrée est une dictature où chacun-e court un haut risque d'être persécuté-e

Selon le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU et d'autres organisations internationales, les violations suivantes des droits humains sont observées en Erythrée : service militaire de durée indéfinie avec travaux forcés ; rafles d'hommes, de femmes et d'enfants jugés aptes au service ; lourdes répressions contre les récalcitrants ; viol des femmes par des soldats ; arrestations et détentions arbitraires ; torture ; conditions carcérales inhumaines. Le service militaire illimité peut être qualifié de travail forcé, interdit par la Convention européenne des droits de l'Homme (art. 4 al. 2 CEDH).

Les informations ci-dessus sont parmi les plus fiables, vu les difficultés d'accès à une information indépendante provenant d'Erythrée. En effet, les journalistes, les membres des organisations internationales et les diplomates ne sont pas autorisés à circuler librement dans le pays et ignorent donc la situation hors d'Asmara. Les autres sources proviennent essentiellement des membres du gouvernement ou des sympathisant-e-s de celui-ci. Même le CICR, qui dans presque tous les pays du monde peut visiter les prisonniers, n'a pas accès aux prisons en Erythrée.

Les risques encourus par les Erythréennes et Erythréens retournant au pays sont décrits ainsi par M^{me} Sheila B. Keetharuth, rapporteure spéciale de l'ONU sur les droits de l'Homme en Erythrée : « Les demandeurs d'asile déboutés et les autres personnes qui sont rapatriées en Erythrée, y compris les conscrits insoumis ou déserteurs, risquent d'être enlevés, détenus ou torturés. » Un refoulement des requérants d'asile déboutés contrevient donc à l'article 3 de la Convention contre la torture.

Rien n'a changé en Erythrée

La pratique des autorités suisses a changé sous la pression politique, puisque aucune source fiable ne rend vraisemblable une amélioration de la situation en Erythrée. Un traité de paix a été signé entre l'Erythrée et l'Ethiopie le 16 septembre dernier, mais l'état de « no peace no war » qui prévalait depuis des années entre les deux pays n'était pas (et n'est pas) la raison qui pousse des milliers d'Erythréen-ne-s sur la route de l'exil. Ce que fuit cette population c'est le régime dictatorial érythréen et sa politique de mobilisation totale de ses citoyen-ne-s. Celle-ci n'a pas changé avec la signature du traité, cette dictature arbitraire n'est pas subitement devenue un Etat de droit.

Relevons qu'avec sa pratique, la Suisse est le **seul pays européen** qui prend des décisions de renvoi pour les Erythréennes et Erythréens. Les pays européens octroient tous une protection aux demandeurs d'asile érythréens, conformément aux recommandations du HCR.

Intégration des requérantes et requérants érythréen-ne-s en Suisse

La plupart des personnes venues d'Erythrée ont fait de grands efforts d'intégration : en suivant des cours de langues, en se formant, en travaillant. Après la décision du SEM (Secrétariat d'Etat aux migrations), elles se retrouvent réduites à l'aide d'urgence, sans possibilité de travailler ou de se former. Donnons-leur une chance de s'intégrer et de mettre leurs forces vives

au service de la Suisse, au lieu de les condamner à l'oisiveté et à l'incertitude sur leur sort !

Demandes des soussignées et soussignés

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons aux autorités politiques cantonales genevoises compétentes :

- **De ne pas exclure de l'aide sociale cette population jeune et pleine de perspectives. L'aide d'urgence les précariserait, quelle que soit l'issue de leur procédure.**
- **D'autoriser les Erythréennes et Erythréens déboutés à poursuivre leur formation dans le canton.**
- **De permettre aux Erythréennes et Erythréens déboutés d'exercer un travail rémunéré à Genève.**
- **De s'engager auprès du SEM afin :**
 - **qu'il suspende les levées d'admissions provisoires ;**
 - **qu'il accorde aux Erythréennes et Erythréens le droit de rester en Suisse, avec un permis F ou un permis B, avec effet immédiat et rétroactif ;**
 - **qu'il sollicite le SEM pour mettre en place une action de régularisation extraordinaire.**

N.B. 2473 signatures¹

M. Aldo Brina
Coordination asile.ge
Case postale 171
1211 Genève 8

¹ Pour information, la pétition est en outre munie de 1417 signatures électroniques.